

CEMEA
15 bis allée du Commandant Charcot
44000 NANTES
tél : 02 51 86 02 60
Fax : 02 51 81 92 80



CEMEA
L'ELAN FORMATION
Pays de la Loire

CQP

Animation périscolaire

2013-14

SOMMAIRE

I. LES CEMEA ET AR44	p 3
II. LA PRESENTATION DU CQP	p 4
III. LE REFERENTIEL DE COMPETENCE	p 6
IV. LES MODULES DE FORMATION	p 7
V. LES CERTIFICATIONS	p 8
VI. LE CALENDRIER	p 10

Les CEMEA

Mouvement d'Éducation Populaire se référant à l'Éducation Nouvelle, les CEMEA sont une Association reconnue d'utilité publique dont les membres ont choisi comme vecteur d'intervention privilégié, la formation des personnels éducatifs des œuvres scolaires, post et périscolaires, de vacances et de loisirs, des œuvres sanitaires, éducatives, sociales et culturelles.

Les CEMEA militent pour promouvoir une éducation et une culture pour le plus grand nombre, pour développer la responsabilisation, l'autonomie, la socialisation, pour favoriser la liberté, la citoyenneté et la solidarité.

Les C.E.M.E.A pensent que :

Exercer les métiers de l'animation c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Les animateurs professionnels ont une responsabilité sociale et politique

Ils engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

La formation est permanente

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel. Elle dure toute la vie professionnelle.

La formation contribue à la transformation des personnes

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

La formation est un lieu de rencontre et de confrontation d'idées et de pratiques

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

Animation Rurale 44

La Fédération Animation Rurale 44 est une fédération départementale d'éducation populaire pour permettre au parent bénévole d'être acteur dans sa cité par l'action collective. Sa mission : l'accompagnement de la vie associative en Loire-Atlantique, pour la création, la gestion et le développement de services de proximité ou d'activités culturelles, principalement en direction de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes.

II – PRESENTATION DU CQP

1- Qu'est-ce qu'un CQP ?

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur périscolaire. Mis en place par la branche, par la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) de l'animation, pour répondre aux besoins de formation des professionnels, de plus en plus nombreux, travaillant matin, midi et soir sur la APS et n'ayant pas de qualification professionnelle. Diplôme de niveau V. L'obtention du CQP permet d'avoir une équivalence de 2 UC du BPJEPS LTP (Loisirs Tous Publics) : 5 et 9.

2- Pourquoi un CQP ?

Les besoins d'accueil et de garde avant et après l'école, ainsi que pendant la pause méridienne se sont développés considérablement ces dernières années.

Ces besoins d'accueil et de garde avant et après l'école constituent un gisement d'emplois très important pour un secteur en évolution constante, qui peut être amené à se développer encore à l'avenir, compte tenu des annonces gouvernementales concernant les accueils après l'école (développement des activités éducatives et sportives organisées après l'école, souhaité par le ministre de l'Éducation Nationale, pour éviter aux élèves de tomber « dans la logique de la rue »). Ces accueils périscolaire se sont développés – et continueront à se développer - dans la proximité de l'école.

L'animateur périscolaire exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable administratif de la structure qui l'emploie et dans le cadre du projet et de l'organisation définis par ce dernier. L'animateur périscolaire exerce sous l'autorité hiérarchique d'un directeur ou d'une directrice, le plus souvent seul ou au sein d'une petite équipe.

L'animateur périscolaire assume 3 grands actes professionnels :

- x Accueillir des enfants et leurs familles dans des temps périscolaires
- x Concevoir un projet d'activités
- x Conduire des temps d'animation périscolaires, en direction des publics enfants.

Des compétences permettant d'assurer ces trois actes professionnels sont nécessaires et suffisantes pour exercer l'emploi d'animateur périscolaire. Il n'est par contre pas attendu pour ce type d'emploi d'autre compétence de l'ordre de la coordination permanente d'autres personnes, la gestion financière (élaboration et suivi de budget), La direction de centre de loisirs. Si tel était le cas, l'obtention d'un diplôme de niveau IV est préférable.

3- Public concerné

L'animateur périscolaire est généralement un salarié à temps partiel travaillant le plus souvent de 15 à 25 heures par « semaine scolaire » avant ou après la classe, parfois pendant la pause méridienne. L'animateur périscolaire intervient en direction d'un public unique, l'enfance, soit le public des 3/ 12 ans, dans des espaces-temps proches de l'école, le matin, le soir, la pause méridienne. Il met en œuvre des animations et des démarches pédagogiques adaptées au cadre de l'accueil périscolaire, aux espaces disponibles, aux rythmes des enfants. Il travaille, en relation avec 2 acteurs éducatifs privilégiés, les parents et les enseignants.

4- Modalités de construction de la formation

Cette formation vise à la promotion sociale des animateurs et s'appuie sur une logique d'alternance. Les participants à la formation doivent occuper des fonctions d'animation dans le cadre périscolaire. La formation fait appel à l'activité et à l'expérience professionnelle. Chaque période de formation en centre s'appuie sur l'exploitation de la pratique et fait l'objet de réinvestissement précis sur le temps d'alternance.

Nous privilégierons les mises en situation et des séances de travail alternées en petits et grands groupes ponctuées par des apports sur certains contenus. La valorisation des compétences individuelles et collectives sera prise en compte tout au long de la formation. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée de manière régulière tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

La formation en centre se déroule sous forme de sessions de 4 jours. Les journées du mercredi et les périodes de vacances scolaires seront réservées à l'activité sur le terrain avec les publics.

Dans le cadre de la mise en vie de l'alternance, il sera important de prévoir qu'un tuteur accompagne le stagiaire. Il pourra s'agir du directeur de la structure employeuse.

5- Coût de la formation

Le coût de la formation comprend les frais de dossier, de positionnement, le suivi en alternance ainsi que l'organisation des certifications. Il est de 2 572 € 50 (possibilité de prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue).

III – REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'EMPLOI VISE

L'animateur accueille les publics, enfants et familles, dans des temps d'accueil périscolaire. L'animateur prend en compte la spécificité des temps périscolaires. Il connaît les ressources du territoire. Il veille à l'ancrage des projets portés par son action dans le territoire local, à la mise en cohérence de son action avec celle d'autres acteurs éducatifs. Il prend en charge la vie quotidienne.

L'animateur :

- x connaît l'existence des ressources éducatives utilisables sur le territoire,
- x identifie les rôles et domaines d'intervention des partenaires éducatifs potentiels présents sur le territoire local,
- x conduit des projets d'animation en y associant les co-éducateurs (familles et enseignants) présents auprès de la structure, en prenant en compte les besoins et les possibilités des enfants,
- x assure l'accueil et l'intégration des enfants dans le cadre de la réglementation en vigueur, il prend en compte les enfants porteurs de handicap, il situe son rôle face à d'éventuelles situations de maltraitance,
- x articule les différents temps de vie des enfants et organise la vie quotidienne,
- x aménage les espaces pour enrichir l'accueil,
- x favorise l'accueil, l'information et la participation des familles.

L'animateur conçoit des projets d'animation en direction des publics enfants ; L'animateur décline le projet éducatif et pédagogique de la structure en programme d'activités socio-éducatives. Il prépare des temps d'animation à finalité récréative et éducative en s'appuyant sur des supports d'activités.

L'animateur :

- x connaît le projet éducatif et pédagogique de la structure, son fonctionnement, le contexte de l'action et les prend en compte dans l'élaboration d'un projet d'animation,
- x analyse les caractéristiques des publics enfants dans le cadre de leur environnement,
- x associe les enfants et les différents acteurs éducatifs (parents et enseignants) à l'élaboration et la réalisation d'un projet,
- x détermine les objectifs du projet et leur impact sur l'environnement,
- x planifie la réalisation du projet dans le temps,
- x détermine les méthodes d'action et assure le suivi des actions,
- x s'approprie, choisit les modalités d'évaluation du projet et utilise celles-ci,
- x associe les enfants, mais aussi les parents et les enseignants à l'évaluation.

L'animateur conduit des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants. Il anime des temps d'animation à finalité récréative et éducative, en s'appuyant sur des activités scientifiques et techniques, culturelles ou d'expression, sur des activités physiques, ou des activités relatives à l'environnement, Il construit une démarche pédagogique. Il anime la vie quotidienne.

L'animateur :

- x décline son activité en fonction des objectifs éducatifs et des contraintes de la structure,
- x met en œuvre des pratiques d'activités en s'appuyant sur différents supports ; il maîtrise plus particulièrement un de ces supports (artistique et culturel, scientifique et technique, physique, relatif à l'environnement),
- x utilise différents types de démarches pédagogiques adaptées aux enfants, adaptées au support choisi ; il construit les différentes séquences de cette démarche,
- x prévoit l'organisation matérielle et humaine de son activité,
- x respecte les règles d'hygiène et de sécurité prescrites par le directeur de la structure et met en œuvre les règles de sécurité inhérentes à l'activité qu'il conduit,
- x définit les modalités d'analyse et d'évaluation de son activité,
- x anime la vie quotidienne,
- x gère le groupe d'enfants,
- x favorise la prise d'initiative du public enfant.

IV – LES MODULES DE FORMATION

Module de positionnement (21 heures)

Module 1 : Accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaire (35 heures en centre de formation, 52 heures en entreprise)

- x Connaître les spécificités de l'accueil périscolaire
- x Identifier les fonctions d'un accueil périscolaire
- x Accueillir les enfants et leurs familles
- x Mettre en place des espaces aménagés en fonction des publics accueillis

Module 2 : Concevoir un projet d'animation (63 heures en centre de formation, 60 heures en entreprise)

- x Construire un diagnostic simplifié : identifier le fonctionnement de l'accueil périscolaire, prendre en compte le contexte de l'action, identifier et prendre en compte les caractéristiques du public accueilli
- x Utiliser les ressources de l'environnement de proximité, au service du projet
- x Formuler des objectifs
- x Déterminer des méthodes d'action
- x Evaluer son projet

Module 3 : Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants (98 heures en centre de formation, 88 heures en entreprise)

- x Connaître différents supports d'activités
- x Mettre en oeuvre des pratiques d'activités s'appuyant sur un de ces supports d'activité, choisir des démarches pédagogiques, construire et mettre en œuvre les séquences constitutives de cette démarche,
- x Favoriser la participation des enfants,
- x Gérer et animer des groupes d'enfants,
- x Animer la vie quotidienne.
- x Développer des compétences techniques dans les 3 domaines d'activités suivants :
 - Activité physiques et sportives
 - Activités d'expression
 - Activités manuelles et techniques

Module 4 : l'écriture professionnelle. Ce module est mis en place tout particulièrement pour répondre à des demandes d'employeurs et de salariés (35 heures en centre de formation).

	En centre	En alternance
Positionnement	21 heures	
Module 1 Accueillir des enfants en APS	35 heures	52 heures
Module 2 Concevoir un projet d'animation	63 heures	60 heures
Module 3 Conduire des temps d'animation	98 heures	88 heures
Module 4 L'écriture professionnelle	28 heures	
Total	245 heures	200 heures

V – LES CERTIFICATIONS

Objectif 1 à valider : maîtriser la spécificité des temps d'accueil périscolaire.

Compétence générale visée : Conduire des actions d'animation, dans le cadre de temps d'accueil de loisirs courts, en prenant en compte notamment les familles.

Niveau de compétence attendu :

- x je situe mon action dans le cadre d'objectifs et de démarches adaptées à la situation d'un temps d'accueil périscolaire ainsi qu'aux besoins et aux possibilités des enfants
- x j'intègre le cadre d'une action globale portée par divers acteurs éducatifs
- x j'associe les familles aux loisirs des enfants et favorise la participation de ces derniers aux projets qui les concernent

Épreuve d'évaluation certificative : soutenance à l'oral d'un compte-rendu d'animation

Le candidat devra mettre en place un projet d'animation au sein de sa structure qui intègre une démarche de co-éducation, en particulier au travers de la prise en compte des familles. Lors d'un compte rendu oral suivi d'un entretien d'une demi-heure avec les membres du jury, le candidat devra faire apparaître explicitement les attendus qui lui ont fait choisir cette animation ; le déroulement de l'animation, son rôle et sa gestion du groupe ; la manière dont il a associé les familles à l'animation ; le bilan global qu'il en ressort.

Objectif 2 à valider : préparer un projet d'animation de loisirs pour des publics enfants

Compétence générale visée : Organiser une action d'animation ainsi que son évaluation en fonction de la demande des publics, du contexte institutionnel et de la réglementation en vigueur.

Niveau de compétence attendu :

- x J'inscris mon action d'animation dans le cadre des orientations éducatives de ma structure, j'utilise les ressources du territoire,
- x j'intègre les caractéristiques psychologiques et sociologiques du public, je repère ses attentes et je l'associe à l'évaluation ; j'identifie les caractéristiques psychologiques et sociologiques des publics pré-adolescents et adolescents,
- x j'intègre la réglementation concernant le support technique utilisé.

Épreuve d'évaluation certificative : production d'un document d'une dizaine de pages et entretien oral.

Il s'agit de la production d'un compte-rendu écrit d'un projet d'animation s'inscrivant dans une dimension co-éducative portant sur :

- x L'environnement et le public de la structure avec ses caractéristiques ;
- x l'adéquation du projet à la demande et au contexte ; les modes de participation mis en oeuvre pour associer les publics au projet;
- x la pertinence de l'action proposée au vu des éléments précités ; la réalisation et l'évaluation du projet.

Un entretien oral d'une demi-heure sera ensuite conduit à partir de ce document écrit.

Objectif 3 à valider : maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'actions d'animation.

Compétence générale visée : mettre en oeuvre les outils techniques et conditions de sécurité adaptées au déroulement d'une action d'animation.

Niveau de compétence attendu :

- x je maîtrise et mets en oeuvre de manière créative une technique d'activité en l'adaptant au public enfant,
- x je mets en oeuvre une démarche pédagogique en favorisant le jeu, la découverte,
- x j'organise l'accueil et la vie quotidienne,
- x j'évalue mon action, les techniques utilisées, les règles de sécurité à appliquer en y associant le public.

Épreuve d'évaluation certificative : mise en situation d'animation

Il s'agira, dans le cadre de la réalisation d'une action éducative et de découverte, de la menée d'une séance d'animation ludique d'une durée de 45 mm à 1 h, auprès du public enfant ou adolescent, d'au moins 8 personnes. Cette séquence devra être intégrée dans un projet global et permettra l'utilisation d'un support technique choisi par le candidat parmi les 3 supports retenus pour la formation. L'entretien conduit à l'issue de cette séance permettra au candidat d'analyser sa progression pédagogique et d'évaluer plus particulièrement la séquence observée par le jury.

VI – LE CALENDRIER

	dates	Structure d'alternance
1	18, 19 et 20 septembre 2013 : positionnement	Mise en place d'activités Visite de terrain Écriture d'un diagnostic simplifié Élaboration du projet d'activité Réalisation Rencontres de partenaires Actions de communication
2	30 septembre, 1, 3 et 4 octobre 2013 : L'accueil en APS	
3	12, 13, 14 et 15 novembre 2013 : La connaissance du public	
4	9, 10, 12 et 13 décembre 2013 : Le diagnostic et le projet d'activité	
5	13, 14 ,16 et 17 janvier 2014 : Le projet d'activité et l'écriture professionnelle	
6	3, 4, 6 et 7 février 2014 : Pratique d'activités	
7	17, 18, 20 et 21 mars 2014 : Pratique d'activités	
8	14, 15, 17 et 18 avril 2014 : Évaluation du projet et écriture professionnelle	
9	12, 13, 15 et 16 mai 2014 : Pratique d'activités	
Mai et juin 2014 : organisation des certifications		